

[Text]

We addressed a number of particular examples of that in our report, such as the issue of tax brackets and rates; the issue of the non-refundable credits; the way in which tax deductions would have to be handled; some particular rules on the dividend tax credit; issues on administration and appeals; multijurisdictional and so on. Our basic conclusion was that the issue should be referred back to the federal and provincial governments for more study and a clearer examination of the purposes that the provinces sought to achieve and whether there was some realistic method of achieving those that would not result in an undue burden on the Canadian public.

The committee very clearly concluded that the present tax collection agreements have served Canada and Canadians very well. No matter what one thinks of the complexities of the personal income tax system, the fact that we have only one set of deductions and one set of returns is an enormous advantage to the taxpaying public. We should not lightly lose that.

We recognize that the provinces have the constitutional rights to impose and collect their own personal income taxes if they desire to do so. In our view this would be a retrograde step and the federal government should be prepared to provide some element of flexibility in order to induce the provinces not to take such a step. It should only go so far because the interests of the taxpaying public do have to be recognized.

It was not the task of the committee to conclude on whether a shift from a tax-on-tax basis to a tax on income was a desirable step, but rather to point out the difficulties, to point out the various technical issues, to discuss the solution of those issues and to try to advance the discussion of the matter by providing a framework for further federal-provincial consultation.

**The Chairman:** As I said at the beginning, the report that your committee did is a first-class piece of work. What it points out is that if we want to increase the complexity of the tax system at a time when everybody in the world, as far as I know, or every Canadian, including all the tax practitioners such as yourself, thinks it is already horrendously complicated—and it is—and if we want to increase that by about ten-fold, we should proceed down the line of the proposal to go to tax on income rather than tax on tax.

I have a number of questions I would like to ask you. I am going to allow Mr. Harvard and Mr. Wittaker to go ahead first if they would like to.

**Mr. Harvard:** Mr. Dorin has already suggested that it would be wrong to go to a tax on income. Can you tell us what other non-unitary states do, federal states, in which you have at least two layers of jurisdictions applying income tax? Do they go tax on tax or tax on income?

**Mr. Brown:** The more common approach would be possibly tax on income. Canadian experience is relatively unique. You have, on the one hand, some jurisdictions such as Australia and some of the European countries in which

[Translation]

Dans notre rapport, nous donnons un certain nombre d'exemples précis, dont la question des tranches et des taux d'imposition, des crédits non remboursables, des déductions à la source, des crédits d'impôt pour dividendes, de l'administration et des appels, des considérations interprovinciales, etc. Essentiellement, nous concluons que cette question devrait être renvoyée aux gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils en approfondissent l'étude. Nous jugeons qu'il convient d'examiner de plus près les objectifs que souhaitent réaliser les provinces et de déterminer s'il existe des moyens réalistes d'y arriver sans imposer un fardeau indu à la population canadienne.

Le comité s'est prononcé sans ambages: les accords actuels de perception fiscale ont très bien servi le Canada et les Canadiens. Peu importe ce que l'on peut penser des complexités du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, le fait que nous n'ayons qu'une seule série de déductions et de rapports est un énorme avantage pour les contribuables. Nous ne devrions pas prendre à la légère le risque de perdre cela.

Nous reconnaissons que la Constitution accorde aux provinces le droit d'imposer et de prélever leur propre impôt sur le revenu des particuliers, si elles le souhaitent. À notre avis, cela constituerait un retour en arrière et le gouvernement fédéral devrait être disposé à offrir certains éléments de souplesse afin d'empêcher les provinces d'en venir là. Cela dit, il y a quand même certaines limites qu'il ne peut franchir étant donné qu'il doit tenir compte des intérêts des contribuables.

Le comité n'avait pas pour mandat de déterminer s'il était souhaitable de passer d'un régime d'impôt sur l'impôt à un régime d'impôt basé sur le revenu. Il lui appartenait plutôt de signaler les difficultés, de recenser les divers problèmes techniques, d'y envisager certaines solutions et de faire progresser le débat sur la question en offrant un cadre à des consultations fédérales-provinciales ultérieures.

**Le président:** Comme je l'ai dit au début, votre comité a rédigé un excellent rapport. Il en ressort que si nous voulons accroître la complexité du régime fiscal à un moment où, à ma connaissance, tout le monde, tous les Canadiens, y compris les fiscalistes comme vous-même, le trouvent déjà atrocement compliqué—et avec raison—, il suffit d'adopter la proposition des provinces. Si l'on veut multiplier par dix la complexité du système, on n'a qu'à passer d'un régime d'impôt sur l'impôt à un régime d'impôt basé sur le revenu.

Il y a un certain nombre de questions que je voudrais vous poser, mais je permettrai tout d'abord à M. Harvard et à M. Wittaker de vous interroger.

**M. Harvard:** M. Dorin a déjà mentionné qu'il serait malavisé d'opter pour un régime d'impôt basé sur le revenu. Pouvez-vous nous dire si d'autres États non unitaires, d'autres États fédérés ont une double compétence en matière d'impôt sur le revenu? Ont-ils opté pour un régime d'impôt sur l'impôt ou d'impôt basé sur le revenu?

**M. Brown:** Le régime d'impôt basé sur le revenu est sans doute plus courant. L'expérience canadienne est relativement unique. D'une part, il existe des pays, comme l'Australie et certains pays d'Europe, où le gouvernement